

Montpellier le 28 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Selon ordonnance rendue le 5 août 2024 (ci-jointe), Monsieur Joël CATHALA, Président Délégué du tribunal judiciaire de BEZIERS (34), à la suite de la requête déposée par la société CENTRALE CANINE, a désigné la SAS FBAJ prise en la personne de Maître Françoise BRO administrateur judiciaire, en qualité de mandataire ad'hoc de l'association du CLUB DES AMATEURS DE TECKELS avec la mission suivante :

* Organiser le renouvellement du comité par tenue d'élections, les votes s'exprimant par correspondance, à bulletin secret à la majorité relative (plus grand nombre de voix), à un seul tour, conformément à l'article 12 des statuts ;

- Informer les membres de l'association du nombre de postes à pourvoir ;
- Préciser la date limite des candidatures qui devront être envoyées par poste (lettre suivie chronopost ou pli recommandé) de sorte qu'il parvienne à Maître Françoise BRO avant cette date ;
- Vérifier la recevabilité des candidatures, dresser la liste des candidats admis à figurer sur les bulletins de vote ;
- Envoyer aux membres de l'association la liste des candidatures en ajoutant le matériel de vote c'est-à-dire le bulletin de vote et les enveloppes requises pour le vote par correspondance en précisant la date limite de réception de ces votes. Précision fait que le vote par correspondance s'exprimera au moyen de l'enveloppe d'expédition portant en mention extérieure le nom, le prénom et l'adresse du votant (à fin d'émargement sur la liste électorale) dans laquelle sera insérée une enveloppe neutre renfermant le bulletin de vote et exempt de tous noms ou signes distinctifs.
- Annoncer la clôture du scrutin à l'issue des élections
- Proclamer les résultats à l'issue du dépouillement
- Recueillir les réclamations éventuelles

* Convoquer ensuite une réunion du comité avec comme ordre du jour :

- Election du nouveau président de l'association,
- Election d'un nouveau bureau de l'association,
- Procéder aux formalités de publicité au répertoire national des associations.

Tournez la page SVP

Je vous informe que l'assemblée générale électorale se tiendra le 6 janvier 2025 et **il n'y aura pas de présentiel, les votes pour le renouvellement du comité s'exprimeront uniquement par correspondance**, à bulletin secret, à la majorité relative (plus grand nombre de voix) à un seul tour, conformément à l'article 12 des statuts.

Conformément à la mission qui m'a été confiée et aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de l'association, vous trouverez ci-joint, l'appel à candidature pour le renouvellement du Comité de l'association du CLUB DES AMATEURS DE TECKELS.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise BRO
Mandataire ad'hoc



Pièces jointes :

- Ordonnance du 05/08/2024
- Appel à candidature